



PROCES VERBAL DE SEANCE DU 8 AVRIL 2019

Présents : MALAVIEILLE Patrick, Maire

Mme M : SOUSTELLE Marie-Claude, PEREZ Joseph, ARCANGIOLI Annie, FAURE Allain, MILLOT Sophie, MAHOUCHE Youssef, ~~MONTENEZ Karine~~, DART Didier, ~~FERNANDEZ Martine~~, CASADO Nicolas, DUMAS Anne-Claire, BRUN Christian, ~~BEDJAOUI Aziza~~, BAUDUCCO Claude, EUGENE Pascale, JOUVERT Norbert, ~~PORTALEZ Marie-Line~~, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, SERRANO André, JAUZIN Michelle, BRUN André, ~~BOUIX Ludovic~~, JOUVE Rosemonde, ~~ANDRE-MARTIN Colette~~, IRLLES Colette, CHAPUS Jean-Louis, ~~NOUI Mohamed~~

Avaient donné procuration de vote :

Karine MONTENEZ	à	Marie-Claude SOUSTELLE
Martine FERNANDEZ	à	Michèle JAUZIN
Marie-Line PORTALEZ	à	Joseph PEREZ
Aziza BEDJAOUI	à	Didier DART

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 mars dernier.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire, avant d'aborder l'ordre du jour, adresse, en son nom et en celui du conseil municipal, ses condoléances à Monsieur BAUDUCCO pour le décès de sa maman. Ensuite, il a une pensée émue pour Ramon CAPAPEY, décédé ces derniers jours, et qui fut conseiller municipal de 1995 à 2001. Une minute de silence est ensuite observée.

Monsieur le Maire annonce qu'il a déposé une plainte pour harcèlement et diffamation en gendarmerie contre un élu qui se répand sur les réseaux sociaux en utilisant, de manière abusive, des photos et des textes.

Monsieur le Maire ajoute que ce type d'agissement porte atteinte au Maire et à son équipe sans pour autant le fragiliser.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Trésorier informant que son administration rencontre des difficultés techniques n'ayant pas permis d'éditer les comptes de gestion de la ville et des budgets annexes. De ce fait, les comptes administratifs ne peuvent pas non plus être présentés.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

I - Complément de l'avance de subvention au centre social

Monsieur CASADO revient sur la décision du 19 mars dernier de faire une avance de 30 000 € sur la subvention annuelle du centre social et ce, en attendant le versement des prestations des partenaires financiers.

Monsieur CASADO explique que de nouveaux éléments ont permis d'affiner le budget de la structure. Il propose de compléter cette avance de 7 000 €.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

II – Vente de parcelles de terrains

Monsieur JOUVERT propose les ventes suivantes à Monsieur RAGGI Florian :



- Section AD n° 76 : parcelle de 15 m² sur laquelle est bâti un garage en ruine de 15 m² de surface déclarée au prix de 180 € HT
- Section AD n° 79 : parcelle de terrain non bâtie de 9 m² située entre deux garages de 72 € HT
- Section AD n° 2 : parcelle de 16 m² sur laquelle est bâti un garage de 15 m² de surface déclarée d'une valeur de 128 €
- Section AD n° 4 : parcelle de 12 m² sur laquelle est bâti un garage de 15 m² de surface déclarée (surface non-pertinente au regard de la surface du terrain) d'une valeur de 96 €.

Monsieur JOUVERT ajoute que les frais d'acte et subséquents pour ces ventes seront à la charge de l'acquéreur.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

III – Autorisation de signatures d'actes notariés

Monsieur JOUVERT indique que les services ont été saisis d'une demande de l'étude de Maître LANDRY-VIDAL au sujet d'anciennes délibérations de ventes diverses ne présentant pas dans le corps de l'acte la mention « le maire est autorisé à signer l'acte qui lui est relatif ». Il liste les actes concernés tout en indiquant que l'assemblée délibérante avait validé à l'unanimité les ventes.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

IV – Création de poste

Monsieur le Maire rappelle que le tableau des emplois de la collectivité et régulièrement mis à jour et ce, afin d'avoir une lisibilité de l'organisation de service de la collectivité.

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit d'un état récapitulatif des postes budgétés et des postes pourvus.

Monsieur le Maire indique que de nouveaux départs en retraite sont à prévoir dans l'année et que de ce fait, il est envisagé un recrutement sur le Pôle « Ressources ». Les missions du poste qui se dessinent correspondraient à un grade de cadre intermédiaire.

Monsieur le Maire propose de créer un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe, seul grade où il manque un poste budgété.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

V – Autorisation au Centre de gestion d'engager une consultation pour le contrat d'assurance « risques statutaires »

Monsieur le Maire indique que l'ensemble des contrats d'assurance de la commune arrivent à échéance le 31 décembre prochain.

Monsieur le Maire ajoute que le Centre de Gestion s'apprête de son côté à lancer une consultation pour les risques statutaires et qu'il propose aux collectivités de négocier un contrat de groupe ouvert à adhésion facultative.

Monsieur le Maire ajoute que cette mutualisation devrait permettre d'obtenir des taux intéressants. Le Centre de Gestion doit justifier d'avoir été mandaté pour engager la procédure de consultation à l'issue de laquelle les collectivités auront la faculté d'adhérer ou non au contrat qui en résultera.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**



VI – Bilan des ventes et acquisitions

Monsieur JOUVERT propose, comme chaque année, de dresser le bilan pour l'année 2018 des ventes et acquisitions passées devant notaire, à savoir :

- Vente commune de La Grand'Combe / Monsieur FLICI : décision du 21 novembre 2017
- Vente époux LOIS/commune de La Grand'Combe : décision du 10 avril 2017 (échange de terrains pour la réalisation du projet d'agrandissement du cimetière)
- Echange commune de La Grand'Combe/ONF : décision du 12 avril 2016
- Vente NEOLIA/commune de La Grand'Combe : décision du 1^{er} octobre 2018

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VII – Vote des taux d'imposition 2019

Nicolas CASADO propose de reconduire les taux d'imposition appliqués en 2018 pour l'année 2019, à savoir :

Taxe d'habitation : 15.22 %

Taxe Foncière : 29.54 %

Taxe Foncière Non-bâti : 79.27 %

Monsieur le Maire se félicite que ces taux soient inchangés depuis maintenant 25 ans.

Monsieur le Maire dresse un relevé des taux appliqués dans diverses communes du département et dresse le constat que les taux les plus élevés sont très souvent appliqués chez les communes les plus pauvres. Il ne souhaite pas revenir sur le débat « baisse des taux et base d'imposition ».

Monsieur le Maire ajoute que sur un budget de près de 10 000 000 € le montant des taxes perçues est minime (Taxe d'habitation 497 694 € et taxe Foncière sur le bâti 922 000 €). L'intérêt de la commune est d'aller récupérer des fonds auprès des partenaires par le biais des subventions. Il ajoute qu'après le lissage des

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VIII – Budget primitif et budget annexes 2019

Monsieur CASADO, remercie le travail réalisé par les services pour ce dernier budget de la mandature. A l'aide d'une projection, il présente le budget de la ville pour l'année 2019 ainsi que celui des budgets annexes.

Monsieur CASADO donne des explications sur le chapitre 73, attribution de compensation, jusqu'à ce jour non-utilisé et correspondant aux rétributions d'Alès Agglomération.

Monsieur CASADO s'explique également sur le chapitre 12, charges de personnel et donne quelques explications sur les variations de la masse salariale et l'effet du G.V.T. (Glissement, Vieillesse, Technicité) ainsi que sur l'augmentation du régime indemnitaire de 50 € en faveur des agents de catégorie C.

Monsieur le Maire ajoute, qu'au cours de ces dernières années, la commune a contraint son fonctionnement pour avoir une meilleure maîtrise budgétaire. Avec une certaine stabilité acquise, il lui semble important de valoriser et de donner un « coup de pouce » aux agents qui ont les plus petits revenus.

Monsieur le Maire ajoute qu'ainsi, la somme de 50 € par mois sera allouée aux agents de catégorie C. De plus, tous les agents auront eu une évolution de carrière soit par le biais de l'obtention d'un concours ou d'un examen professionnel, soit par des propositions d'avancement de grade.

Monsieur le Maire revient sur la dernière séance du comité technique au cours de laquelle il a fait connaître ses attentes en matière d'investissement dans leurs missions et a échangé sur le dossier avec les représentants des syndicats.

Monsieur le Maire souhaite aussi revenir sur l'ensemble des réalisations au cours du



mandat. Il indique d'ailleurs que le Festival du Rires a connu un grand succès et félicite l'association porteuse pour la qualité de l'organisation.

Monsieur CASADO se félicite aussi de toutes les réalisations et cite la construction de la maison de santé pluridisciplinaire et son fonctionnement entre professionnel.

Une discussion s'engage sur les orientations données au mandat et les soutiens apportés par la collectivité au tissu associatif.

Monsieur CASADO détaille ensuite la section « Investissement » et précise que la commune emprunte moins que ce qu'elle rembourse. L'encours de la dette communale est en deçà de celle du département (977 €)

Monsieur le Maire ajoute qu'Alès Agglomération est le second financeur de la commune. Il indique qu'au titre du Fonds de Concours d'Investissement, la commune va probablement émarger à hauteur de 315 211 €. Il indique qu'Alès Agglomération va débloquer une enveloppe supplémentaire de 500 000 € pour soutenir les communes.

Monsieur le Maire remercie, pour la préparation du dernier budget de la mandature Monsieur CASADO, le Directeur Général des Services et les services.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur PEREZ remercie Monsieur CASADO et Monsieur le Directeur Général pour la préparation et la présentation pédagogique de ce budget.

Monsieur PEREZ se félicite du niveau d'investissement qui semble, en comparaison de communes de même strate, bien plus conséquent. Ceci est possible par la recherche de financement et le réseau de Monsieur le Maire.

Monsieur PEREZ se réjouit de la reconduction des taux d'imposition et de la maîtrise des dépenses de fonctionnement. La commune a su faire beaucoup avec moins. Il donne pour information le calendrier des travaux pour le projet de requalification des boulevards.

Monsieur FAURE remercie à son tour Monsieur CASADO et l'administration pour la préparation et la présentation de ce budget. La gestion rigoureuse de la municipalité, bien que critiquée par l'opposition, a permis d'investir considérablement sur le territoire.

Monsieur FAURE, à ce titre, remercie Monsieur le Maire et l'invite à présenter sa candidature pour le prochain scrutin municipal.

Monsieur le Maire qualifie ce budget de persévérant, de responsable et d'engagé.

Persévérant : « aller de l'avant et se battre pour obtenir ». Il cite en exemple la réalisation du Pont Georges FRECHE qui va permettre, sans nul doute, le développement du territoire.

Persévérant pour tenir le fonctionnement ce qui permet aujourd'hui d'être crédible auprès des établissements bancaires. Les derniers contacts le prouvent ; la situation de la commune est saine et sereine même s'il faut toujours rester vigilant.

Responsable : « prendre ses responsabilités tant au niveau public que privé ». 6.57 Millions d'euros d'investissement sur la mandature 2014-2020, avec 87 % du programme municipal réalisé, est un bon bilan. Il reste le projet « cœur de village » sur Champclauson avec la rénovation des anciennes écoles qui débute prochainement.

Les aléas climatiques ont retardé la programmation.

Engagé : « Préparer l'avenir » de la commune. Avec la diminution du poids de la dette, on dispose davantage de trésorerie.

Préparer l'avenir du territoire, c'est :

- soutenir les orientations d'Habitat du Gard en matière de rénovation et d'amélioration du parc locatif
- la requalification des boulevards : intégrer les déplacements doux au regard du plan national. Nombreuses sont les villes qui s'interrogent aujourd'hui sur le stationnement, le développement du co-voiturage, les transports en commun...
- EPIDE à Ribes : Son implantation rappelle celle de l'AFPA dans les années 70. Dans un bâtiment rénové, cet établissement va générer de l'activité économique et créer des emplois. Chaque cycle accueillera 150 jeunes.
- Pont Georges FRECHE : 7 millions investis entre la Région et le Département. Il



Ville de la Grand'Combe

va non seulement desservir le PRAE mais aussi ouvrir des perspectives sur la zone de Lavabreille et du pôle Mécanique. C'est le second gros chantier du Département.

- C'est aussi la question de l'accès à la fibre optique.
- Aménagement de l'avenue Nelson Mandela : un chantier pour l'avenir
- Le parc de l'éclairage public : rénové et automatisé
- L'EHPAD : la construction d'une unité de vie protégée. L'EHPAD a depuis sa création su s'adapter pour répondre aux besoins et évolutions de la société. D'abord foyer-logement, il s'est petit à petit médicalisé. Aujourd'hui, la création de cette unité permet à des résidents en besoin de rester au sein de l'établissement

Monsieur le Maire ajoute que l'ensemble de ces projets représentent, sur le territoire, un investissement considérable. Il faut maintenir une activité commerciale, être en mesure d'accueillir de nouveaux salariés. C'est un travail permanent nécessaire pour faire évoluer les mentalités.

Monsieur le Maire s'interroge, après l'échec de l'opération FISAC, sur les mesures à prendre pour maintenir une activité dans le centre-ville.

Monsieur le Maire conclut son propos en reprenant les éléments budgétaires essentiels : un budget de près de 10 000 000 €, le maintien des taux d'imposition sur 25 ans, un excédent de fonctionnement de 811 254 €, une masse salariale contenue, un emprunt raisonnable pour un investissement programmé, des finances saines, un budget contraint mais audacieux.

Monsieur le Maire souhaite que les prochaines équipes municipales poursuivent le travail engagé depuis 25 ans.

Monsieur le Maire remercie la majorité municipale pour sa fidélité, l'administration pour son travail, ainsi que le nouveau groupe issue de l'opposition. Il ajoute avoir toujours œuvré pour les intérêts de la ville, avec honnêteté. Membre du conseil municipal depuis 40 ans, il ne regrette rien.

Monsieur CASADO propose de voter en faveur des budgets proposés qui s'établissent de la manière suivante :

Pour la ville

Section d'investissement : Tant en recettes qu'en dépenses la somme de 3 293 040.20 €

Section de fonctionnement : Tant en recettes qu'en dépenses la somme de 6 742 713.42 € et non 6 742 375.21 € comme précisé sur la convocation.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Pour le budget annexe, bâtiments industriels IRAI

Section d'investissement : Tant en recettes qu'en dépenses la somme de 14 207.98 €

Section de fonctionnement : Tant en recettes qu'en dépenses la somme de 13 359.15 €

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Pour le budget annexe «lotissements»

Section d'investissement : En recettes la somme de 683 383.77 € et en dépenses la somme de 342 251.06 €

Section de fonctionnement : Tant en recettes qu'en dépenses la somme de 396 732.90 €

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

IX – Attributions des subventions

A – Dans le domaine de l'Education

Madame MILLOT propose les attributions suivantes :

Association des parents d'élèves école Anatole France	676.70 €
Association des parents d'élèves école Jules Ferry	525.20 €
APEOL Collège Léo Languier et	



Ville de la Grand'Combe

Foyer socio-éducatif du collège Léo Larguier	1 500.00 €
SEP (accompagnement scolaire)	4 000.00 €
Association des parents d'élèves école Florian	313.10 €
Association des parents d'élèves école Victor Hugo	429.25 €
Association des parents d'élèves collège Villa Béchar	247.45 €

Pas d'observation
Adopté à l'unanimité

B – Dans le domaine de la Jeunesse

Madame SOUSTELLE propose les attributions suivantes :

Avenir Jeunesse	7 000 €
Association Jeunesse Champclausonnaise	150 €
TEDAC Chantier vers l'insertion	4 500 €
Dans le cadre des manifestations culturelles	
Festival du Rire (SSB)	12 000 €
Festival des Jeunes (MKF)	12 000 €

Pas d'observation
Adopté à l'unanimité

C – Dans le domaine du Social, de la Santé et la Prévention

Madame SOUSTELLE propose les attributions suivantes :

SEP (Famille Parentalité)	6 000 €
SEP (Hébergement)	3 600 €
FNATH	700 €
RESEDA	800 €
TEDAC (Mobilité)	1 300 €
Association des Professionnels de Santé	900 €
Maison médicale Alès	838 €
Vie Libre	100 €

Pas d'observation
Adopté à l'unanimité

D - Dans le domaine des loisirs, aux syndicats et associations d'anciens combattants

Monsieur CASADO propose les attributions suivantes :

Association lotissement de l'Arboux	150 €
Les Cabanonniers des Pelouses	150 €
Nicar'Agua	200 €
Comité des Œuvres Sociales	9 760 €
Subvention pour façades	7 000 €
UCIA PL	1 000 €
CGT	250 €
CFDT	250 €
TEDAC (connexion pour Tous)	3 200 €
FNACA	200 €
AASOR	200 €
Prévention Routière	100 €
Amicale des Algériens en Europe	500 €

Pas d'observation
Adopté à l'unanimité

E – Aux associations sportives et de loisirs

Monsieur MAHOUCHE rappelle que par délibération du 21 septembre 2017, le Conseil Communautaire a décidé de restituer aux communes membres, à compter du 1^{er} janvier 2018, un certain nombre de compétences dont la gestion et la répartition des crédits accordés aux associations sportives et culturelles dont le siège social est sur la commune.

Monsieur MAHOUCHE propose les attributions suivantes :



Ville de la Grand'Combe

Stade Sainte Barbe	4 000 €
Football Club Champclauson	1 500 €
Association Sportive Collège Léo Larguier	250 €
Association Sportive du LEP Pasteur	250 €
Association Sportive du collège Villa Béchard	250 €
Lachtouteam Cévennes	1 000 €
Boxing Club Lous Pelous	1 200 €
Shotokan Karaté DO Grand'Combien	1 200 €
La Gaule Cévenole	500 €
Les Pêcheurs du Haut Gard	500 €
Les crinières Cévenoles	600 €
Office Intercommunal du Sport	800 €
Haltérophilie Club Grand Combien	800 €
Club des Retraités de La Belle Epoque (2018/2019)	800 €
Société de Chasse de La Grand Combe	850 €
Association Sportive de Ladrecht	500 €

Monsieur le Maire, pour cette dernière attribution, explique que la course suivra, cette année, un nouvel itinéraire essentiellement sur le territoire de la commune et de celle de Laval Pradel.

Monsieur MAHOUCHE indique, qu'en tant que dirigeant du Boxing Club Lous Pelous, il ne prendra pas part au vote pour cette attribution.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

F – Aux associations culturelles et artistiques

Monsieur le Maire propose les attributions suivantes :

Les Joyeux Mineurs	2 000 €
Perdansa	1 400 €
Association des amis de l'Orgue Cavallé Coll	500 €
Essor Cévenol	800 €
Soleil Dansant	1 400 €
La Forêt	500 €
Les Lendemain	500 €
Cabaret and Co	5 000 €
Cie des 1057 Roses	400 €
Cirk Vost	700 €
BD Portes des Cévennes	800 €

Monsieur le Maire demande aux élus, dirigeants d'associations, de ne pas prendre part au vote pour les attributions suivantes

- Madame ARCANGIOLI, pour les Joyeux Mineurs
- Monsieur JOUVERT, pour Perdansa
- Madame EUGENE, pour Soleil Dansant
- Madame MILLOT, pour Cabaret and Co

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire donne le calendrier des prochaines manifestations et réunions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

Le Maire de La Grand'Combe
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental
PATRIEK MALAVIEILLE

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication.